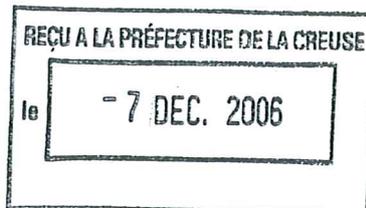


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MOUTARD Jean-Marie, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 novembre 2006
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15
Nombre de votants : 15
Etaient présents : Monsieur MOUTARD Jean-Marie - Maire, Mademoiselle DARCHIS Dominique - 1^{er} adjoint, Messieurs, VAISSIE Claude - 2^{ème} adjoint, FLOQUET Michel, DESIRE Michel, FOREST Bernard, DALLOT Alain, FOUR Bernard, BERNARD Pascal, LABESSE Michel, MERCIER Fabrice, ROBERT Michel, Mademoiselle MAILLOCHON Annie, Messieurs PRADEAU Francis et BANDIN Frédéric.
Monsieur BERNARD Pascal a été élu secrétaire de séance.
24 novembre 2006 N° 9

Motion



Le Conseil Municipal, après délibération, décide de soutenir la motion déposée par La Mairie de La Souterraine, à savoir :

« au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges, les élus souhaitent rappeler leur position et réaffirmer les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement à savoir :

Nécessité d'un aménagement en liaison Grande Vitesse de la ligne Paris – Orléans – Châteauroux – La Souterraine – Limoges – Toulouse avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les Régions Centre et Limousin.

Nécessité d'une modernisation de la ligne Bordeaux – Guéret – Lyon et de la ligne Ussel – Montluçon.

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges – pénaliserait lourdement le Limousin dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir ».

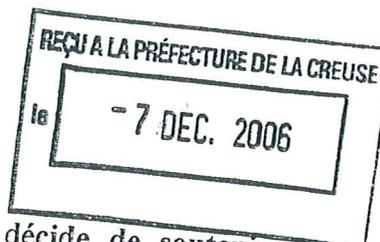
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme ;
En Mairie de MOUTIER-MALCARD, le 1^{er} décembre 2006.
Le Maire,
Jean-Marie MOUTARD.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MOUTARD Jean-Marie, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 novembre 2006
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15
Nombre de votants : 15
Etaient présents : Monsieur MOUTARD Jean-Marie - Maire, Mademoiselle DARCHIS Dominique - 1^{er} adjoint, Messieurs, VAISSIE Claude - 2^{ème} adjoint, FLOQUET Michel, DESIRE Michel, FOREST Bernard, DALLOT Alain, FOUR Bernard, BERNARD Pascal, LABESSE Michel, MERCIER Fabrice, ROBERT Michel, Mademoiselle MAILLOCHON Annie, Messieurs PRADEAU Francis et BANDIN Frédéric.
Monsieur BERNARD Pascal a été élu secrétaire de séance.
24 novembre 2006 N° 8

Motion



Le Conseil Municipal, après délibération, décide de soutenir la motion déposée par l'Association des Maires et Adjoints de la Creuse, à savoir :

« les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif - la ligne à Grande Vitesse Poitiers - Limoges - pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les élus demandent :

- La modernisation de la ligne historique La Souterraine - Châteauroux - Vierzon - Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris ;
- L'aménagement de la ligne Guéret - Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification ;
- Une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances - Evaux - Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon ».

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme ;
En Mairie de MOUTIER-MALCARD, le 1^{er} décembre 2006.
Le Maire,
Jean-Marie MOUTARD.

